



# FACE AUX HARCÈLEMENT, LES ÉTUDIANT-E-S DOIVENT S'ORGANISER . UNE ATTAQUE CONTRE UNE-E EST UNE ATTAQUE CONTRE TOUTES ET TOUS !

10 mai 2019



06/05/2019

**Solidaires étudiant-e-s Clermont Auvergne  
dénonce un cas de harcèlement moral à l'IRFSSA  
Croix-Rouge de Moulins sur Allier**

Notre syndicat a été contacté par une ancienne élève de formation sociale qui nous a rapporté des faits de violences institutionnelles et d'abus de pouvoir dont elle a fait l'objet à l'IRFSSA Croix-Rouge de Moulins-sur-Allier. À la fin d'une première bonne année d'étude, l'étudiante a été victime de harcèlement moral de la part d'une formatrice en sociologie. Celle-ci usait de son autorité au sein de l'établissement pour faire des reproches incessants à cette élève sur la qualité de ses travaux sans justification apparente. Malgré une tentative de dialogue demandée par la jeune femme, les réprimandes et les intimidations ont continué, parfois même devant toute la classe. La victime a fait un burn-out.

La directrice de l'établissement, fut donc avertie par courriel du comportement de l'enseignante. À la suite de ce courriel la situation empira. L'élève est à partir de ce moment, victime d'inégalité de traitement lors des examens, des falsification de notes et autant d'humiliations. Face à ces manœuvres honteuses l'étudiante dut finalement se résigner à quitter l'établissement en ne se réinscrivant pas pour l'année suivante. Il a encore fallu batailler pour récupérer son dossier scolaire qui devait lui permettre de s'inscrire dans un autre centre. Mais il est très difficile de retrouver une formation dans un autre centre parce que les programmes ne sont pas les mêmes. Cette personne se retrouve donc sans diplôme et sans ressources. Ce cas n'est malheureusement pas isolé. Le problème est récurrent au sein de l'IRFSSA Croix-Rouge de Moulins sur Allier et plus largement dans l'institution de la formation sanitaire et sociale. Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) de l'Allier a indiqué à la victime qu'il avait déjà été contacté pour des cas de discriminations racistes dans ce centre. Seule une enquête sérieuse permettrait d'établir les motivations derrière ce harcèlement.

Il est important de rappeler que le harcèlement moral est condamné par l'article 222-33-2 du code pénal. Il est très préoccupant de voir que ces pratiques ont encore cours et qu'elles sont toujours taboues, en particulier dans l'enseignement supérieur où ces activités sont trop souvent couvertes par les pouvoirs publics et les établissements, qui, sous prétexte de protéger leur réputation, s'en font les complices et minent la vie des victimes.

En conséquence, Solidaires étudiant-e-s Clermont Auvergne dénonce avec fermeté les agissements de harcèlement moral de cette enseignante et les stratégies inhumaines mises en œuvre par la direction du centre pour écarter la victime et protéger la harceuse. Nous demandons l'ouverture d'une enquête sérieuse concernant les faits afin que les responsabilités soient établies et que de tels actes ne puissent à l'avenir plus jamais se reproduire. Nous invitons également toutes personnes victimes ou témoins d'actes de harcèlements, dans cet établissement ou tout autre, à se manifester auprès de notre syndicat ou auprès de toutes autres organisations susceptibles de leur apporter du soutien. Plus largement nous appelons les pouvoirs publics à prendre enfin la mesure du problème de harcèlement moral dans l'enseignement supérieur, à agir dans l'intérêt des victimes et à mettre en place des moyens matériels concrets pour permettre leur expression et leur protection contre de pareils agissements - comme des cellules d'écoutes indépendantes dotées des moyens légaux et matériels pour renseigner et agir contre le harcèlement.

Solidaires étudiant-e-s Clermont Auvergne  
[sudetudiant53@gmail.com](mailto:sudetudiant53@gmail.com)

## **Communiqué - Solidaires étudiant-e-s Clermont Auvergne dénonce un cas de harcèlement moral à l'IRFSSA Croix-Rouge de Moulins sur Allier**

Notre syndicat a été contacté par une ancienne élève de formation sociale qui nous a rapporté des faits de violences institutionnelles et d'abus de pouvoir dont elle a fait l'objet à l'IRFSSA Croix-Rouge de Moulins-sur-Allier. A la fin d'une première bonne année d'étude, l'étudiante a été victime de harcèlement moral de la part d'une formatrice en sociologie. Celle-ci usait de son autorité au sein de l'établissement pour faire des reproches incessants à cette élève sur la qualité de ses travaux sans justification apparente. Malgré une tentative de dialogue demandée par la jeune femme, les réprimandes et les intimidations ont continué, parfois même devant toute la classe. La victime a fait un burn-out.

La directrice de l'établissement, fut donc avertie par courrier du comportement de l'enseignante. À la suite de ce courrier la situation empira. L'élève est à partir de ce moment, victime d'inégalités de traitement lors des examens, des falsification de notes et autant d'humiliations.

Face à ces manœuvres honteuses l'étudiante dut finalement se résigner à quitter l'établissement en ne se réinscrivant pas pour l'année suivante. Il a encore fallu batailler pour récupérer son dossier scolaire qui devait lui permettre de s'inscrire dans un autre centre.

Mais il est très difficile de retrouver une formation dans un autre centre parce que les programmes ne sont pas les mêmes. Cette personne se retrouve donc sans diplôme et sans ressources.

## **Ce cas n'est malheureusement pas isolé.**

Le problème est récurrent au sein de l'IRFSSA Croix-Rouge de Moulins sur Allier et plus largement dans l'institution de la formation sanitaire et sociale.

Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) de l'Allier a indiqué à la victime qu'il avait déjà été contacté pour des cas de discriminations racistes dans ce centre. Seule une enquête sérieuse permettrait d'établir les motivations derrière ce harcèlement.

Il est important de rappeler que le harcèlement moral est condamné par l'article 222-33-2 du code pénal. Il est très préoccupant de voir que ces pratiques ont encore cours et qu'elles sont toujours taboues, en particulier dans l'enseignement supérieur où ces activités sont trop souvent couvertes par les pouvoirs publics et les établissements, qui, sous prétexte de protéger leur réputation, s'en font les complices et ruinent la vie des victimes.

En conséquence, **Solidaires étudiant-e-s Clermont Auvergne** dénonce avec fermeté les agissements de harcèlement moral de cette enseignante et les stratégies inhumaines mises en œuvre par la direction du centre pour écarter la victime et protéger la harceleuse. Nous demandons l'ouverture d'une enquête sérieuse concernant les faits afin que les responsabilités soient établies et que de tels actes ne puissent à l'avenir plus jamais se reproduire.

***Nous invitons également toutes personnes victimes ou témoins d'actes de harcèlements, dans cet établissement ou tout autre, à se manifester auprès de notre syndicat ou auprès de toutes autres organisations susceptibles de leur apporter du soutien.***

Plus largement nous appelons les pouvoirs publics à prendre enfin la mesure du problème du harcèlement moral dans l'enseignement supérieur, à agir dans l'intérêt des victimes et à mettre en place des moyens matériels concrets pour permettre leur expression et leur protection contre de pareils agissements - comme des cellules d'écoutes indépendantes dotées des moyens légaux et matériels pour renseigner et agir contre le harcèlement

*Solidaires étudiant-e-s Clermont Auvergne*

*sudetudiant63@gmail.com*

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/FACE-AUX-HARCELEMENT-LES-ETUDIANT-E-S-DOIVENT-S-ORGANISER-UNE-ATTAQUE-CONTRE>